

Mise en œuvre des activités par l'Unité de Coordination Nationale - Burundi

L'année 2013 a été une année de réalisations physiques concrètes sur terrain. En effet, au cours de cette année le projet a poursuivi l'installation des équipements pour l'amélioration des produits de pêche, la construction des débarcadères, la construction des infrastructures communautaires, les travaux de protection des bassins versants du lac Tanganyika, les travaux de reboisement communautaire, l'appui aux directions de l'INECN et la DGREA pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réserves naturelles bordant le lac Tanganyika et la délimitation physique et biologique de la zone tampon.

Les séances de formation/sensibilisation des encadreurs à la base, des associations socioprofessionnelles, des cadres et agents de la Direction des Eaux, des Pêches et de l'Aquaculture ainsi que des membres des comités de gestion des pêches se sont poursuivies.

La Coordination a continué l'élaboration des dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition des différents équipements prévus par le projet.

Le suivi des activités du projet s'est poursuivi à travers la production des rapports d'activités trimestriels. Ce suivi a été renforcé par deux missions de supervision de la BAD, des descentes sur terrain du Comité de Pilotage, du Ministère de l'Agriculture et de l'Autorité du Lac Tanganyika.

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté dans le bassin du Lac Tanganyika. Plus spécifiquement, le projet vise à : (i) améliorer les conditions sociales et sanitaires dans le bassin du Lac Tanganyika ; (ii) améliorer la situation alimentaire des populations.

Les composantes du projet sont : (A) : Renforcement des capacités institutionnelles ; (B) : Aménagement des pêches et protection de l'environnement ; (C) : Infrastructures rurales et développement local ; et (D) Gestion du projet.

1. COMPOSANTE A : ACTIVITES PREVUES DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

- Former les observateurs et les superviseurs pour les statistiques des pêches;
- Entamer la nouvelle phase pilote des statistiques des pêches (Enquête d'évaluation des captures);
- Finaliser le projet de loi sur la pêche et l'Aquaculture et organisation d'un atelier national de validation;
- Procéder aux sensibilisations sur le SCS, la cogestion et le plan cadre d'aménagement des pêches.

Les activités réalisées sont notamment :

- La formation des encadreurs à la base, des enquêteurs de la DEPA et leurs superviseurs dans différents sites sur les statistiques des pêches a été effectuée en dates du 26 Mars au 5 Avril 2013. Un total de 43 personnes a été formé par l'Expert en Pêches du PRODAP dont 28 enquêteurs de la DEPA, 10 encadreurs du PRODAP et 4 cadres de la DEPA. La nouvelle base de données a été installée et les opérations de saisie, traitement et analyse des données peuvent se dérouler normalement.
- La deuxième phase pilote de six mois (Février-Août 2013) pour la collecte harmonisée de données, la formation des encadreurs de base, des enquêteurs de la DEPA et leurs superviseurs dans différents sites sur les statistiques des pêches a été effectuée en dates du 26 Mars au 5 Avril 2013. La phase pilote II a pris fin en Août 2013. Le Projet de Loi sur la Pêche et l'Aquaculture a été finalisé, traduit en Kirundi et transmis au Gouvernement qui vient de l'adopter. Une fois signée, on va la vulgariser au cours de cette année 2014, ou en tout cas avant la fin du projet.
- Des campagnes de sensibilisation sur divers thèmes cités ci-dessus en rapport avec le rapport d'évaluation ont été faites régulièrement par les encadreurs de base du PRODAP au niveau des comités de gestion des pêches et des membres de la Fédération des Pêcheurs et Fournisseurs de Poissons du Burundi. Le projet SmartFish nous a aussi appuyés par une formation des partenaires du projet sur le Suivi, Contrôle et Surveillance et des exercices pratiques sur le lac.
- Deux ateliers régionaux ont été organisés par l'ALT en dates du 27 au 31 Mai 2013 à Kinshasa et ont porté sur la planification et le renforcement des capacités de pêche et sur les statistiques des pêches, le Contrôle d'Evaluation des Captures, afin de permettre au projet d'avoir les compléments régionaux harmonisés nécessaires pour améliorer les séances de formation et sensibilisation sur le Suivi, Contrôle et Surveillance, la Cogestion et le Plan Cadre d'Aménagement des Pêches. L'Expert en Pêche du PRODAP et le chef du service des pêches de la DEPA ont participé à cette réunion.

2. COMPOSANTE B : AMENAGEMENT DES PECHEES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 Aménagement des Pêches

Les activités prévues étaient notamment :

- Evaluation de la phase pilote de l'Enquête d'Evaluation des Captures (EEC) des pêches à Kinshasa
- Suivi de l'aboutissement des dossiers d'appel d'offres (DAO) en cours ;
- Elaboration de nouveaux DAO pour les équipements du PRODAP ;
- Suivi du programme de Protection des zones de frayères ;
- Suivi de la gestion des équipements fournis par le PRODAP et conventions y relatives.
- Suivi du projet de l'ALT sur les migrations;
- Coopération avec l'ALT sur la formation du personnel navigant sur la vedette de surveillance;
- Assurer le fonctionnement optimal de la vedette;
- Produire rapidement le protocole de collaboration entre le PRODAP, la DEPA et la Marine Nationale pour le fonctionnement de la vedette;
- Produire rapidement la convention sur la gestion des futurs débarcadères;
- Elaborer et publier sur le site web de l'ALT une plaquette sur les succès du séchage du poisson au Burundi;
- Veiller à la rentabilisation des antennes de surveillance par les comités de pêche dans les sites respectifs;
- Suivre les travaux de réception pour équipements et biens commandés (mobilier pour les antennes de surveillance, séchoirs et fumoirs, vedette, stabilisateurs et matériel pour les zones de frayère).

Les activités suivantes ont été réalisées :

- ❖ L'évaluation de la phase pilote EEC en statistiques des pêches a eu lieu à Kinshasa au mois de janvier 2013, les résultats de la collecte des données des six mois de 2012 ont été passés en revue dans chaque pays. Ensuite, des stratégies pour une meilleure collecte de données ont été adoptées. Les modalités pour aborder la deuxième phase pilote de six mois (février-Août 2013) de collecte harmonisée de données ont été fixées par les quatre pays riverains du Lac Tanganyika.
- ❖ Le contrat pour les dossiers d'appels d'offres nationales (DAON) pour les équipements collectifs de séchage et de fumage pour les antennes de surveillance de Gitaza et de Gifuruzi et Kabonga, les stabilisateurs de tension électrique pour les équipements frigorifiques et les dossiers d'appels d'offres internationales (DAOI) pour la vedette de surveillance du Lac Tanganyika ont été signés et tous ces marchés ont été exécutés avec satisfaction.



Photos montrant la réception de la vedette de surveillance des pêches

- ❖ La protection des frayères se déroule comme prévue et cette activité a été lancée officiellement le 27 mars 2013 par les hautes autorités du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE). Dix (10) zones de frayères sur soixante (60) ont été déjà protégées dans les sites de Kizingwe-Kanyosha-SagaVODO-Socopetrol et aux alentours de l'embouchure de la rivière Ntakangwa. Des séances de sensibilisation et d'organisation des comités de surveillance ont été effectuées par la DEPA. Le PRODAP assure la facilitation en ce qui concerne les moyens de communication de tous les intervenants dans différents sites.
- ❖ L'exploitation de la fabrique de glace et la chambre froide est suivie régulièrement. Les rapports parviennent régulièrement au PRODAP. La fabrique de glace produisait en moyenne 7 tonnes de glace par mois avant l'incendie du marché central de Bujumbura et ceci permettait de couvrir les frais du personnel, de maintenance, de l'eau et de l'électricité et un bénéfice se dégageait régulièrement. Actuellement, elle est logée dans un local à la DEPA; il faudra remplacer son compresseur et l'association bénéficiaire (AVEPOMABU) s'y emploie. Pour la chambre froide de Rumonge, le Collectif des Associations Féminines Rumonge a bénéficié d'un stabilisateur acheté par le PRODAP et quelques accessoires pour la manutention des produits (étagères) de la part du projet PPCDR mais le fonctionnement est encore timide faute de capital substantiel. Les équipements sont actuellement bien protégés des chutes de tension électrique fréquentes.
- ❖ Le projet sur les migrations qui devrait être piloté par l'ALT n'a pas eu de suite pour son démarrage au Burundi. Quatre agents de la DEPA se sont rendus en formation pour 2 mois en Tanzanie à *Dar-es-Salam Maritime Institute (DMI)* et ils sont actuellement opérationnels sur la vedette de surveillance. Les essais maritimes qui ont été effectués ont été concluants pour la vedette ; nous attendons l'assurance et les fréquences radio de la part de l'ARCT (Agence Burundaise de Régulation des Communications et Télécommunications) et un plan de travail est en préparation conjointement avec les partenaires dans la surveillance des pêches pour cette année 2014.
- ❖ Le protocole de collaboration entre le PRODAP, la DEPA et la Marine Nationale pour le fonctionnement de la vedette est en cours de préparation. Les contacts avec la marine nationale se poursuivent.
- ❖ La convention pour la gestion des futurs débarcadères a été élaborée et le projet a déjà été envoyé à la BAD et aux partenaires impliqués (administrations communales de Rumonge et Nyanza-Lac et les deux Fédérations de Pêcheurs) pour avis et le projet va s'atteler au cours de 2014 à travailler très rapidement avec ces derniers afin d'avoir un consensus qui sera matérialisé par une convention de gestion des débarcadères signée par les parties prenantes.
- ❖ La plaquette sur les succès du séchage du poisson au Burundi a été élaborée et approuvée par le *Task Manager* du PRODAP à la BAD. Elle a été transmise à la Direction Régionale des Pêches de l'ALT pour suite à donner sur le site Web de l'ALT. Elle a reflété les aspects suivants: la surface consacrée au séchage du poisson le long de la côte du lac Tanganyika

depuis l'introduction des séchoirs surélevés, le prix du poisson séché, les revenus des producteurs, les nouvelles possibilités d'emploi créées, l'extension du marché du poisson séché à des consommateurs vivant dans des régions bien plus éloignées, l'importance de l'investissement en temps et en matériaux par les particuliers et le nombre de personnes.

- ❖ A ce jour, la situation sur terrain se présente comme suit: 895 claies de séchage surélevées sont installées le long de la rive du lac Tanganyika sur 13 plages de débarquement dont 4 dans Makamba, 4 dans Bururi et 5 dans la province de Bujumbura. Le nombre de propriétaires est de 140, dont 100 hommes et 40 femmes. Le PRODAP a installé 90 séchoirs dans Gitaza-Gifuruzi et Kabonga. Ces derniers, de même que 24 fumoirs, sont gérés par les comités des pêches, où les femmes jouent un rôle prépondérant dans les opérations de technologie et de gestion.
- ❖ Les antennes sont actuellement équipées en mobiliers divers. Les équipements de fumage et séchage ont été installés à Gifuruzi - Gitaza et Kabonga.
- ❖ Le raccordement en eau à Gitaza et la construction du hangar pour lavoir à poisson sont terminés. Des tentatives de raccordements privés en électricité d'une vingtaine de ménages ont été effectuées à Gitaza pour rentabiliser le groupe électrogène de l'antenne mais sans beaucoup de succès.
- ❖ Des contacts ont été menés à la REGIDESO pour avoir le devis de raccordement en eau et électricité de l'antenne de Gifuruzi. Seul le devis pour l'eau est disponible à ce jour.
- ❖ Les Comités de gestion des antennes ont ouvert des comptes dans institutions de micro-finance pour les recettes résultant de diverses activités. La gouvernance des antennes est encadrée d'une manière appropriée et rigoureuse en ce moment de début des activités par la FPPF. Aussi, il faudrait que le système de transmission des rapports financiers et d'activités ainsi que les procédures de restitution aux membres soient améliorés.
- ❖ Le mobilier des antennes a été livré et installé au niveau des trois antennes (Bujumbura-Gitaza - Gifuruzi). 90 séchoirs et 24 fumoirs ont été réceptionnés à Gitaza-Gifuruzi et Kabonga et sont fonctionnels. Des stabilisateurs de tension électrique pour chambre froide et fabrique de glace ont été installés à la DEPA et Rumonge. Le matériel pour les zones de frayères a été acheté et installé dans dix sites tel que mentionné précédemment.

Les autres activités qui ont été réalisées sont les suivantes:

- ❖ Une visite d'échanges d'expériences a eu lieu au mois de décembre 2013 à Kigoma
- ❖ Un appui au CAFED dans les démarches de réparation de la chambre froide de Rumonge et on leur a prodigué des conseils sur les erreurs qu'il faudra éviter dans le futur pour le stockage et la congélation du poisson;
- ❖ Participation à deux ateliers (aquaculture et commercialisation du poisson) organisés par des consultants de l'UE en appui à la DEPA en juillet 2013;
- ❖ Négociation et élaboration du protocole de gestion du nouveau local pour poisson au nouveau marché de Bujumbura avec la Mairie; l'AVEPOMABU a déjà installé un mur de séparation pour les équipements frigorifiques.

2.2 Protection de l'Environnement

Les activités prévues sont les suivantes:

- Réception des travaux de protection des bassins versants, saison 2012-2013 ;
- Protection des bassins versants saison 2013 – 2014 ;
- Sensibilisation des bénéficiaires en matière de protection des bassins versants ;
- Réhabilitation des réserves naturelles de Vyanda et Bururi par le reboisement de 500 ha;
- Délimitation de la zone tampon ;
- Suivi environnemental des activités du projet ;
- Activités diverses.

Les activités réalisées sont les suivantes :

(a) Réception des travaux de protection des bassins versants, saison 2012-2013

Les activités de réception des travaux d'aménagement des bassins versants de la saison 2012-2013 ont concerné les plants produits en pépinière, les travaux de regarnissage de Baraga, 2ème phase, les travaux de regarnissage des aménagements antiérosifs saison 2012-2013 ainsi que la réception des travaux de réhabilitation des réserves de Rumonge et Vyanda. Les plants agro-forestiers et fruitiers réceptionnés s'élèvent à 1951212 sur une prévision de 1928000, soit un taux de réussite de 101,2% sur les pépinières des sites de Gishingano, Nyambuye, Gisovu, Nyamaboko, Gasange, Gitaza, Karonke et Rutumo.



Photo montrant les pépinières de plants agro-forestiers et fruitiers de Gihosha réceptionnés

- Les travaux de réhabilitation des aménagements antiérosifs de la Commune Kabezi ont été réceptionnés. La moyenne du taux de réussite, à la remise des travaux, s'élève à 85%. Il s'agissait de la réhabilitation des billons en courbes de niveau par sarclage et regarnissage avec des boutures d'herbes fixatrices sur 105 km linéaires de courbes de niveau dans les sites des collines Kimina, Kiremba et Kabezi.
- L'association locale KINGIRISI a effectué le regarnissage du boisement de 110 ha sur Baraga 2ème phase. A la remise des travaux, l'Association KINGIRISI avait planté 33150 plants d'Eucalyptus camaldulensis amenant ainsi le taux de couverture à 98%.
- Les travaux de réhabilitation des réserves naturelles de Kigwena, Nkayamba, Rumonge et Vyanda ont été réceptionnés. Il s'agissait du regarnissage des aires dégradées par la plantation de 60 000 plants forestiers et agro-forestiers composés de 15000 plants de Calliandra calothyrsus, 20 000 plants de Cassia siamea, 18 000 Eucalyptus grandis et de 7000 plants de Maesopsis eminii.
- Les travaux d'aménagements antiérosifs se sont poursuivis avec l'entretien des billons en courbes de niveau, le sarclage et le regarnissage des plants et d'herbes fixatrices non repris sur un total 809,87 km linéaires des courbes de niveau couvrant une superficie estimée à 2261 ha. ces travaux se sont déroulés sur les sites des collines Gishingano, Nyambuye, Gisovu, Nyamaboko, Gasange, Gitaza, Karonke et Rutumo.

- Les travaux de reboisement communautaire de la saison 2012-2013 ont été exécutés avec la plantation de 335 700 plants d'Eucalyptus camaldulensis qui ont couvert une superficie de 300 ha sur Baraga 6,7,8 et 9 avec le traçage des pare-feux périmétraux et inter-parcellaires ainsi que le dégagement de 1 m autour des plants. Ces travaux ont été réceptionnés avec un taux de réussite de 90%.

(b) Protection des bassins versants saison 2013 – 2014

❖ Production des plants en pépinière

Dix pépinières de plants agro-forestiers et fruitiers avaient été implantées près des sites des bassins versants à aménager dans cinq communes riveraines du lac Tanganyika, à savoir Kabezi, Muhuta, Bugarama, Rumonge et Nyanza-Lac. Les plants agro-forestiers et fruitiers qui ont été réceptionnés s'élèvent à 2 080 770 sur une prévision de 1940000 plants, soit un taux de réussite de 107%. Les plants agro-forestiers produits sont constitués de Grevilea, Cedrela, Calliandra et Leucaena, tandis que les plants fruitiers sont composés de Maracuja et les agrumes.

❖ Aménagement antiérosif

Les plants agroforestiers et fruitiers produits en pépinière ont servi à l'aménagement biologique de 805,1 km linéaires de courbes de niveau et ont couvert une superficie estimée à 2000 ha. Les boutures d'herbes fixatrices qui ont été plantées en double rangée en quinconce sur les courbes de niveau s'élèvent à 5 500 000. Il s'agit des boutures de Pennisetum, de Tripsacum ou de Bana grass.

❖ Reboisement communautaire

Les activités de reboisement communautaire ont débuté par la production en pépinière de 1 181 188 plants forestiers d'Eucalyptus camaldulensis et Eucalyptus grandis sur 1 111 000 plants prévus pour le reboisement de 1000 ha sur 4 sites des collines Mukerezi, Rukambasi, Misurura et Ganza. Les trois premiers sites sont localisés en Commune Nyanza-lac et le dernier en Commune Vyanda.

(c) Sensibilisation des bénéficiaires en matière de protection des bassins versants

- Les différents travaux de protection des bassins versants ont utilisé une main d'œuvre locale sous forme d'associations ou de groupements spontanés. L'emploi temporaire créé atteint jusqu'à présent 3 715 personnes dont 1 934 sont des femmes.
- La sensibilisation des bénéficiaires a été assurée par les associations prestataires, les encadreurs de base du PRODAP et les administratifs à la base.
- Cette année cette sensibilisation a atteint 519 personnes chefs de ménage dont 93 femmes et 426 hommes propriétaires de ces champs soumis aux techniques d'agroforesterie.
- Dans le cadre de la gestion participative des boisements domaniaux, trois contrats tripartites provisoires impliquant la communauté des bénéficiaires, l'administration locale et l'administration forestière ont été signés en date du 26 septembre 2013; ces contrats déterminent la part d'engagements et des responsabilités qui reviennent à chaque partie prenante concernant toutes les activités qui sont menées pour aménager les dits boisements.
- Ainsi, 4 groupements d'associations locales riveraines de Baraga ont été mis en place et ont choisi leurs comités directeurs. Il s'agit des groupements suivants :
- Le Groupement de Baraga I, en Commune Nyanza-lac, constitué des associations locales Kingirisi, Umoja Ni Nguvu et Nyunganiratubane qui va exploiter 90 ha ;
- Le Groupement de Baraga II, en Commune Nyanza-Lac, constitué des associations locales Tuvemubukene, Ubumwe Kuri Bose et Twiyungunganye qui va exploiter 110 ha ;

- Le Groupement de Baraga III, en Commune Nyanza-Lac, constitué des associations locales Dufashanye, Haraniribidukikije et Dukingiribidukikije qui va exploiter 180 ha ;
- Le Groupement de Baraga IV, en Commune Mabanda, constitué des associations Tugarukireko Natwe, Dushigikirane et Twitezimbere qui va exploiter 120 ha.

(d) Réhabilitation des réserves naturelles de Vyanda et Bururi par la reforestation de 500 ha

- ✓ Le PRODAP a financé l'INECN pour la réhabilitation des réserves naturelles par la reforestation de 500 ha. La Reserve Naturelle Forestière de Bururi a été réhabilitée par 165 000 plants de *Prunus africana*. Les aires dégradées de la Reserve Naturelle de Vyanda ont été restaurées avec 55000 plants de *Maesopsis eminii*, 29000 plants de *Terminalia sp.*, 5000 plants de *Prunus africana*, 11500 plants de *Uapaca kirkiana* et 8000 plants de *Uapaca nitida*.

(e) Délimitation de la zone tampon

- Le PRODAP a financé la Direction Générale des Ressources en Eau et Assainissement pour la délimitation physique et biologique de la zone tampon du lac Tanganyika.
- Les bornes en béton ont été implantées à 150 m de la bordure du lac par les services du cadastre national en même temps que plus de 300000 plants de *Cassia siamea* étaient plantés sur triples rangées en quinconce pour servir de limite biologique de cette zone de protection.



Photo montrant la pépinière de *Cassia siamea* utilisé dans la zone tampon à Nyanza-lac

(f) Suivi environnemental des activités du projet

- ❖ Comme d'habitude, cette activité a été assurée par la Direction Générale des Forêts et de l'Environnement qui a disponibilisé deux équipes de cadres pour suivre les travaux environnementaux et ceux relatifs à la construction des infrastructures.
- ❖ L'équipe de suivi des travaux environnementaux s'est rendue à maintes reprises sur terrain pour suivre les différentes étapes d'aménagements agro-forestiers et du reboisement effectués par les associations prestataires des travaux en collaboration avec les bénéficiaires locaux.
- ❖ L'équipe de suivi des infrastructures a visité les sites d'implantation des chantiers pour suivre les principales étapes de la construction des débarcadères, des écoles et des centres de santé.

- ❖ Les deux équipes ont relevé à chaque fois des contraintes liées à la réalisation de ces activités et ont émis des recommandations adressées aux associations, aux entrepreneurs, au PRODAP et aux communes concernées. Les recommandations formulées ont été prises en compte et les activités se sont bien déroulées.
- ❖ Dans ce même cadre du suivi environnemental des activités du PRODAP, un guide de formation et de sensibilisation sur la protection du lac Tanganyika a été produit. Un atelier de vulgarisation de ce guide a été organisé par le MEEATU en date du 28 juin 2013 à Rumonge et a rassemblé les différents acteurs impliqués dans la gestion durable du lac Tanganyika.

(g) Activités diverses

Les cadres du projet ont participé à divers ateliers au niveau national et international.

3. COMPOSANTE C : INFRASTRUCTURES RURALES ET DEVELOPPEMENT LOCAL

ACTIVITES PREVUES

Projets communautaires

- Achèvement des travaux de construction du Centre de Santé de MVUGO et des deux (2) Blocs de latrines de KABONGA en Commune NYANZA-LAC.
- Suivi des travaux de construction des infrastructures financées sur le Fonds de Développement Local (FDL) dans la Province de BUJUMBURA ;
- Suivi du processus d'attribution des marchés de construction des Centres de Santé de GATUMBA en Commune MUTIMBUZI, du Centre de Santé de KAGONGO ainsi que de l'Ecole Fondamentale de MBIZI en Commune RUMONGE et surveillance des travaux.
- Suivi de l'attribution des marchés relatifs aux équipements mobiliers de l'Ecole Primaire de GAKUNGWE en Commune KABEZI et de l'Ecole Primaire de KIRASA en Commune MUHUTA dans la Province BUJUMBURA.
- Suivi des travaux de construction des débarcadères de KABONGA en Commune NYANZA-LAC et RUTUMO en Commune RUMONGE.

ACTIVITES REALISEES

Au cours de l'année 2013, les principales activités ont porté sur les travaux suivants :

Projets communautaires

- Achèvement des travaux de construction du Centre de Santé de MVUGO et des Blocs de latrines de KABONGA. Pour le Centre de Santé de MVUGO, la réception provisoire a eu lieu. Quant à l'achèvement des travaux de construction des deux blocs de latrines de KABONGA, après la résiliation du contrat signé avec l'entreprise TECHNO, le Maître de l'Ouvrage a confié l'achèvement des travaux à l'entreprise ECODIC pour un délai d'un mois. La réception provisoire des travaux pourra intervenir dans un proche avenir ;
- Construction des infrastructures financées sur le Fonds de Développement Local (FDL) dans la Province BUJUMBURA ;
- Le Centre de Santé de MAGARA en Commune BUGARAMA a été réceptionnée provisoirement au mois de décembre 2013 ;
- L'Ecole Primaire de GAKUNGWE en Commune KABEZI peut être réceptionnée provisoirement au mois de janvier 2014;
- L'Ecole Primaire de KIRASA en Commune MUHUTA pourra peut-être être réceptionnée au mois de février 2014;
- Suivi de l'attribution des marchés relatifs à la construction de deux (2) blocs de latrines à NYAMUGARI en Commune KABEZI, deux (2) blocs de latrines à GITAZA en Commune MUHUTA et deux (2) blocs de latrines à MAGARA en Commune BUGARAMA ;s ces travaux pourront être réceptionnés provisoirement au mois de janvier 2014 ;
- Suivi de l'attribution des marchés relatifs à la construction du Centre de Santé de GATUMBA, du Centre de Santé de KAGONGO et de l'Ecole Fondamentale de MBIZI ;
- Après la réception des rapports d'analyse des offres au mois de juillet 2013, le PRODAP n'a pas donné la non objection pour l'attribution des marchés ; la BAD lui a demandé d'attendre d'abord la prorogation du Projet PRODAP avant l'attribution de ces marchés ;

- Suivi de l'attribution des marchés relatifs aux équipements mobiliers de l'Ecole Primaire de GAKUNGWE et de l'Ecole Primaire de KIRASA. Ces marchés n'ont pas été attribués parce que la BAD a demandé d'attendre d'abord la prorogation du Projet PRODAP.

Construction des Débarcadères de KABONGA et RUTUMO

Ces travaux ont démarré difficilement à cause des problèmes d'obtention d'exonération sur les matériaux de construction importés auprès de l'Office Burundais des Recettes par les entreprises chargées de l'exécution des travaux, mais maintenant les entreprises travaillent durement pour que les travaux puissent être réceptionnés provisoirement dans un proche avenir.

3.1. EXECUTION FINANCIERE

Utilisations et Ressources financières allouées au projet PRODAP

Le tableau suivant montre l'origine des ressources et leur utilisation. Il fait la ventilation des montants des financements du bailleur et des fonds de contrepartie du Gouvernement du Burundi en monnaie locale. Quant aux dépenses, elles sont ventilées selon 4 catégories retenues dans l'accord du prêt entre la BAD et le Gouvernement de la République du Burundi.

Ainsi, au titre de l'année 2013, les ressources reçues par le projet s'élèvent à 964 005 739 FBu, dont 99 400 000 FBu proviennent de la contribution gouvernementale à travers la contrepartie au projet PRODAP, et 864 605 739 FBu proviennent des ressources du prêt.

Les dépenses ventilées en catégorie s'élèvent à : 3 213 033 425 FBu.

De façon cumulée, les financements reçus par le projet s'élèvent à 6 178 202 327 FBu sur le prêt BAD ce qui représente un taux de décaissement de près de 65%, et 906 010 000 FBu au titre de la contrepartie, avec un taux de décaissement de près de 95%.

3.2 CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS

3.2.1 CONTRAINTES

(a) Composante A : Renforcement des capacités institutionnelles

Le retard dans la promulgation de la loi sur la pêche et l'aquaculture freine le programme de sensibilisation des partenaires du projet sur les aspects juridiques;

(b) Composante B : Aménagement des Pêches et Protection de l'Environnement Aménagement des Pêches

Certains DAO et AAON connaissent des retards considérables pour la non-objection de la part de la BAD, (équipements de séchage et fumage de Mugaruka, Kagongo et Kajaga, stabilisateurs de tension électrique, chambre froide, fabrique de glace et groupe électrogène pour le hangar à poissons au nouveau marché près de l'Ex-Cotebu).

Protection de l'Environnement

- Le vagabondage du petit bétail et le dessouchement à certains endroits ont contribué au faible taux de reprise observé à certains endroits aménagés ;
- Le sol caillouteux, non fertile au relief très accidenté constitue un facteur limitant le bon développement des plants ;
- Les feux de brousse ont été signalés à trois reprises dans le boisement communautaire de Baraga ;
- Manque de semences des essences adaptées aux sites à aménager en début de saison ;
- Difficulté d'acquérir les sites de reboisement sur les hautes collines domaniales dégradées suite à l'invasion progressive des champs agricoles attribués par des administratifs locaux ;
- Certains plants fruitiers comme le Maracuja (fruit de la passion) ne sont pas bien appréciés par la population locale en général par rapports aux agrumes.

(c) Composante C : Infrastructures rurales et développement local

Les entreprises qui exécutent les travaux de construction ont eu des difficultés à obtenir l'exonération sur les matériaux de construction importés.

3.2.2. RECOMMANDATIONS

Composante A : Renforcement des capacités institutionnelles

Accélérer les sensibilisations et formations des partenaires

Composante B : Aménagement des pêches et protection de l'environnement

Aménagement des pêches

- Finaliser les protocoles de collaboration et les conventions en cours de préparation et leur mise en application ;
- Veiller à l'aboutissement de tous les DAO en cours.

Protection de l'Environnement

- Renforcer la sensibilisation de la population avec l'appui des administratifs à la base ; faire appliquer la loi pour les récalcitrants ;
- Varier les techniques d'aménagement selon la nature et le relief du sol ;
- Sensibiliser la population environnante du boisement et l'intégrer dans la gestion participative et punir les récidivistes ;
- Disponibiliser les semences de qualité à temps ; sinon donner les facilités aux associations prestataires de les importer ;
- Récupérer les terrains domaniaux et communaux attribués illégalement ; punir les administratifs responsables de ces attributions ;
- Produire de nouveaux plants d'agrumes de qualité en remplacement des plants vieillissants et moins productifs.

Composante C : Infrastructures rurales et développement local

Les autorités hiérarchiques du PRODAP doivent continuer à appuyer ces entreprises pour résoudre ce problème d'exonération.